

Machi Painsi-Apostolopoulou

ARCHIVES DÉTRUITES
DU PATRIARCAT DE CONSTANTINOPLE
(XVe-XIXe s.)
Pièces manquantes et reconstitution

ARCHIVUM Vol. XLII (1996)

Tiré-à-part

INTERNATIONAL COUNCIL ON ARCHIVES
CONSEIL INTERNATIONAL DES ARCHIVES
Vol. XLII

**Memory of the World at Risk
Archives Destroyed,
Archives Reconstituted**

K·G·Saur München · New Providence · London · Paris 1996

TABLE DES MATIÈRES
TABLE OF CONTENTS

L. AUER: <i>Archival losses and their impact on the work of archivists and historians</i>	1
J. VAN ALBADA: "Memory of the World" – Report on destroyed and damaged archives	11
Xu YUQING: <i>Records at risk kept at the Chinese archival repositories</i>	111
M.-L. CONDE y R. DE ANDRÉS DIAZ: <i>Destrucción de documentos en España: Historia, prevención, reconstrucción</i>	119
D. ARGOMEDO CABEZAS: <i>Revisión histórica sobre pérdidas del patrimonio documental Peruano</i>	131
PH. CONNOLLY: <i>The destruction of the Public Record Office of Ireland in 1922: disaster and recovery</i>	135
A. BIERNAT: <i>The destruction and reconstruction of archives: the case of Poland</i>	147
P. LOPEZ GOMEZ: <i>Eliminaciones de documentos de la Real Audiencia de Galicia</i>	157
J. KOLANOVIĆ: <i>Archives en temps de guerre: L'expérience de la Croatie</i> . .	173
M. KOVAČEVIĆ: <i>War damage suffered by the State Archives of Bosnia and Herzegovina</i>	181
S. MBAYE: <i>Les archives orales au Sénégal: un patrimoine en péril</i>	187
M. LARIN and W. BANASJUKEVICH: <i>Ausnahmesituationen und Erhaltung von Archiven: die Lage in Rußland</i>	197
M. PAÏZI-APOSTOLOPOULOU: <i>Archives détruites du patriarcat de Constantinople XVe–XIXe s.: pièces manquantes et reconstitution</i>	207
M. BOLOGNA: <i>Il bombardamento di Genova del 1684: I danni all'archivio notarile ed il suo ricupero</i>	215
J.-M. JENN: <i>Un exemple de reconstitution d'archives détruites: l'état civil de Paris antérieur à 1860</i>	235
S. PALMIERI: <i>L'Archivio di Stato di Napoli: distruzioni durante la seconda guerra mondiale et successiva ricostruzione</i>	239
J. LAKOS: <i>Die Zerstörung des Archivmaterials des Ungarischen Königlichen Justizministeriums während der Revolution von 1956</i>	255
A. D'ADDARIO: <i>L'alluvione del 1966 e il trasferimento dell'Archivio di Stato di Firenze dagli Uffizi alla nuova sede</i>	267
ICA/P-DP: <i>Disaster prevention: facing up to risks</i>	283
S. W. BLODGETT: <i>The role of microfilming in the preservation and reconstitution of documents</i>	299
M. CAYA: <i>La protection des documents essentiels à la Nord-Américaine et la planification de mesures d'urgence pour les archives</i>	311
A. FRYKSÉN: "Archives for millennia" – A strategy to inform future societies about nuclear waste repositories	323
E. BERRY: <i>The importance of legislation in preventing the destruction of archives: the case of United Kingdom</i>	335
H. FORDE: <i>Strategies for survival</i>	345

ARCHIVES DÉTRUITES DU PATRIARCAT DE CONSTANTINOPLE
XVe–XIXe S.: PIÈCES MANQUANTES ET RECONSTITUTION

par Machi PAÏZI-APOSTOLOPOULOU

Pour ceux qui étudient le monde oriental à partir de l'effondrement de l'empire byzantin après l'invasion des peuples turcs et pendant toute la période de l'empire ottoman, le recours aux sources qui se réfèrent au Patriarcat de Constantinople, spécialement l'étude des archives de cette institution, se révèle d'une importance primordiale. Il existe à cela plusieurs raisons; nous n'en citerons qu'une seule: cette institution fut, pendant quatre siècles, le seul pouvoir reconnu par l'empire ottoman pour ses ressortissants ayant maintenu le rite orthodoxe.

Comme il était naturel, la longue durée de ce rôle du Patriarcat a formé au sein du monde orthodoxe d'Orient certaines relations et conditions impossibles à étudier d'une manière sérieuse, sans l'aide de la masse cruciale des sources mentionnées ci-dessus.

Cependant, les grandes mésaventures historiques que l'Orient a vécues tout au long de cette période, ont eu pour conséquence, entre autres, la destruction des archives qui avaient trait à cette institution. Le chercheur qui se pencherait donc sur ces sources, pourrait s'étonner du fait que malgré la longévité et la permanence du Patriarcat de Constantinople, ne sont pas conservés dans ses archives, c'est à dire dans son milieu naturel, de documents antérieurs à la deuxième moitié du XVIème siècle, présentant une continuité élémentaire.

Bien sûr, en ce qui concerne l'activité du Patriarcat pendant l'époque byzantine, l'Institut des Études Byzantines des Assomptionistes a comblé un grand vide en offrant à la science son œuvre monumentale: *Les registres des actes du Patriarcat de Constantinople*, où est rassemblé le matériel dispersé des archives ainsi que tout renseignement relatif à la période 381–1453¹. Les archives du Patriarcat pendant l'époque byzantine furent ainsi reconstituées, ne serait-ce que partiellement.

En ce qui concerne la période post-byzantine de l'institution – c'est à dire depuis la prise de Constantinople au début de la deuxième moitié du XVème siècle jusqu'à la fin de l'empire ottoman – c'est une équipe de recherche étudiant l'histoire de la société néohellénique du XVème au XIXème siècle qui entreprit de couvrir ce vide. Pendant cette période, le rôle du Patriarcat était, sous un certain aspect, beaucoup plus crucial qu'il ne l'était pendant l'époque byzantine, puisque il n'était pas seulement une institution religieuse mais avait été également transformé en une institution politique pour les orthodoxes assujettis. Dans le cadre de ce programme de recherche élaboré au Centre des Recherches Néohelléniques de la Fondation Nationale de la Recherche Scientifique de Grèce sous la direction de M. Dimitris G. Apostolopoulos, la collecte et l'enregistrement des actes du Patriarcat ont été considérés comme des conditions nécessaires à l'étude, à partir de matériel original, de la fonction de cette institution dans la société chrétienne asservie².

PIÈCES QUI MANQUENT

La première étape de l'élaboration d'un tel travail fut de comprendre la manière dont fonctionnait la chancellerie patriarcale, afin de savoir ce qu'il fallait chercher.

Les témoignages dispersés que nous avons repérés dans les textes des sources, les rares indices sauvegardés et l'application analogique d'autres époques historiques, nous ont conduits à supposer que la chancellerie patriarcale tenait les registres suivants:

a) un registre officiel nommé *ἑρὸς κώδιξ* (codex sacré – registre synodal), dans lequel on enregistrait les actes et les décisions synodales³. La chancellerie avait adopté cette pratique dès l'époque byzantine et, d'après une note qui existe sur un feuillet original du registre synodal conservé depuis le XII^e siècle, y étaient enregistrés «les actes synodaux et les comptes rendus concernant les affaires ecclésiastiques»⁴.

b) un registre séparé dans lequel il semble qu'on enregistrait les actes purement administratifs: les actes d'élection des prélats, leurs révocations, dépositions ou transferts; en plus, sur ces feuillets on collait les démissions autographes des cadres de l'Église⁵.

c) par des informations dispersées, on sait en plus que tout au moins à certaines périodes, un registre des offrandes était tenu, où étaient enregistrés et décrits les dons des fidèles à la Grande Église⁶.

d) il y avait également un registre de la caisse patriarcale qui faisait état des dépenses et des recettes, sans qu'on sache quelles furent sa continuité et sa durée⁷.

PIÈCES QUI EXISTENT

Toutefois, à la question de savoir ce qui reste de ce matériel, la réponse est décevante.

Le registre le plus ancien conservé à ce jour au Patriarcat ne constitue qu'une faible partie du registre des offrandes – cité plus haut comme (c) – dont les enregistrements ne dépassent pas le nombre de 11 dans un intervalle de temps couvrant la période 1564–1590. Au début, ce registre était un codex d'offrandes mais pour des raisons qui nous sont inconnues, cet usage fut interrompu au onzième enregistrement. A partir de 1609, le reste a donc commencé à être utilisé comme «registre synodal»; dorénavant y étaient enregistrés des actes patriarcaux et des décisions synodales. Ce registre a fini par élargir son contenu, puisque, à partir de 1616, on a commencé à y enregistrer des actes d'élection des prélats.

Sur un des premiers feuillets de l'ancienne partie, celle des offrandes, fut collée autrefois une lettre patriarcale qui portait la date de 1538, parce que son contenu se référait à un don de Jérémie I à l'église patriarcale. La coexistence dans un seul corps de ces trois unités – différentes sous l'aspect de la diplomatie – a produit la fausse impression que les enregistrements de la partie la plus ancienne du registre synodal, conservée aujourd'hui aux Archives du Patriarcat, commencent en 1538⁸.

Mais même après 1609, date à laquelle nous avons les premiers enregistrements des actes conservés dans les archives patriarcales, on constate de graves lacunes; des périodes entières se trouvent dans une ombre absolue, car diverses catastrophes ont dévasté les archives. Ces catastrophes étaient naturelles, des incendies par ex. qui éclataient souvent à Constantinople, mais parfois aussi c'était l'homme qui les provoquait: certains patriarches, en quittant leur siège par force ou volontairement,

considéraient que les registres concernant leur mandat leur appartenaient en propre, et ils les emportaient.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Toutefois, il nous faut reconnaître que cette situation n'est pas récente; elle était la même au XVII^e siècle, puisque le patriarche de Jérusalem Dosithée, qui résidait souvent à Constantinople et avait accès aux archives patriarcales, notait à la fin du siècle: «Sur les patriarches qui ont précédé Timothée [1612–1620], non seulement on ne peut rien dire de précis mais on n'en peut trouver de registre dans le Patriarcat»⁹.

PIÈCES RETROUVÉES AILLEURS

Cependant, la perte du matériel archivistique n'est pas totale, comme on pourrait le supposer d'après les archives patriarcales du XVII^e siècle. Il a fallu de longues recherches pour repérer ailleurs le matériel provenant du Patriarcat de Constantinople. Plus précisément:

En 1971, J. Darrouzès a démontré que deux manuscrits conservés à la Bibliothèque Nationale de Vienne, classés comme «Vindobonensis historicus graecus 47» et «Vindobonensis historicus graecus 48», constituent des parties originales du «registre synodal» tenu par la chancellerie patriarcale pendant le XIV^e siècle; leurs enregistrements couvrent la période 1315–1404. Il s'agit de deux manuscrits dérobés entre 1555 et 1562 par Augerius von Busbeck, ambassadeur d'Autriche à Constantinople, avec 250 autres manuscrits grecs pour enrichir, selon les habitudes de l'époque, la bibliothèque impériale de son pays¹⁰.

En 1981, D. G. Apostolopoulos a repéré seize feuillets incorporés dans un manuscrit connu, conservé aujourd'hui à l'île de Samos. Ils appartenaient au «registre synodal» de la première période post-byzantine (1474–1498) et on ne sait pas comment exactement ils sont arrivés de Constantinople à l'île de Samos¹¹.

En 1983, l'auteur de cet article a démontré que deux feuillets incorporés au Vind. hist. gr. 48 – l'un des deux manuscrits de Vienne qui faisaient partie du «registre synodal» – étaient les «minutes», à savoir les brouillons, de quatre documents patriarcaux de 1474. Ces minutes reconstituent les originaux perdus, c'est-à-dire les mêmes textes que ceux qui étaient enregistrés dans le «registre synodal» de l'époque¹².

Il faudrait souligner que dans les trois cas le matériel archivistique original a été repéré dans des manuscrits déjà connus, ce qui permet aux chercheurs de conserver l'espoir que la situation lacunaire actuelle peut être renversée; l'image de plus en plus claire qu'on obtient de la manière dont la chancellerie patriarcale était organisée et fonctionnait, nous permet de savoir ce que nous devons chercher, ainsi que sous quelle forme.

LA RECONSTITUTION DES PIÈCES QUI MANQUENT

Il est évident que le fil de l'histoire du Patriarcat s'interrompt à cause de ces graves lacunes que présentent ses archives¹³. La recherche a donc impérieusement besoin non seulement de repérer du matériel original mais aussi que ces lacunes soient comblées.

De quelle manière donc, par quels documents cette reconstitution peut-elle s'opérer?

1) Par les copies conservées des registres du Patriarcat, faites avant que les originaux ne s'égarèrent ou ne soient détruits.

Tel est le cas d'une copie très précieuse – peut-être la source la plus précieuse – de la «Νομικὴ Συναγωγὴ» («Recueil Juridique») constituée en 1680 sur l'ordre du patriarche de Jérusalem, Dosithée, qui fit copier tous les registres préservés au Patriarcat. Il s'agit de 958 enregistrements. Aujourd'hui, alors que les registres originaux sont perdus, cette copie manuscrite, appartenant à la Bibliothèque du Metochion Saint-Sépulcre à Constantinople, est le témoin unique des 680 autres textes qu'elle contenait; autrement dit, sur les 958 enregistrements, 280 seulement ont été conservés dans leur forme originale¹⁴.

2) Par des collections de textes patriarcaux constituées pour leur usage personnel par les archontes – personnages qui détenaient une charge officielle au Patriarcat. Ces collections sont fortement marquées par un choix personnel, dans la mesure où ceux qui les constituaient, choisissaient les textes sur base de critères personnels, copiant ceux qu'ils considéraient les plus utiles. Le fait, toutefois, qu'ils copiaient des registres et des documents du Patriarcat, rend ces collections précieuses car elles constituent souvent les témoignages uniques de textes originaux aujourd'hui perdus. Au nombre des auteurs de ces registres, citons Hierax, Spandonis, Diamantis, Critias, Nikolaos Karatzas, etc¹⁵.

Il faut mentionner ici la collection de textes liés au Patriarcat de Constantinople, constituée vers la fin du XIX^{ème}, début du XX^{ème} siècle, par Stavrakis Aristarchis, archonte de la Grande Église, à l'aide de copies de registres du patriarcat ainsi que de lettres patriarcales expédiées. Cette collection se trouve aujourd'hui dans la Bibliothèque vaticane¹⁶.

3) On trouve enfin des documents émis par la chancellerie patriarcale. Ces documents, originaux ou copies, constituent un grand réservoir supplémentaire, apportant un matériel abondant pour remplacer tout ce qui est perdu dans les archives, puisqu'ils nous permettent de reconstituer les registres dans lesquels avaient été classées leurs copies ou de repérer des décisions synodales ayant provoqué l'expédition d'un document.

Comme je l'ai mentionné au début, l'œuvre de reconstitution est déjà terminée en ce qui concerne l'époque byzantine. Notre équipe ambitionne de continuer la recherche sur la période débutant en janvier 1454, avec la reconstitution du Patriarcat de Constantinople dans le nouveau cadre de l'empire ottoman. Nous travaillons à partir du matériel mentionné plus haut: parties originales du registre synodal déjà retrouvées, ainsi que copies conservées du registre. En plus, nous recherchons les actes perdus des archives du Patriarcat grâce aux documents expédiés par la chancellerie patriarcale, à savoir les documents émis, les mentions contenues dans des textes, les sources philologiques ou autres monuments historiques. Il s'agit, bien sûr, de matériel dispersé dans des archives de monastères ou de sièges ecclésiastiques, dans des bibliothèques étrangères ou dans des collections privées. Jusqu'à maintenant, on a rassemblé, classé et introduit dans l'ordinateur environ 6000 actes de cette période. En même temps, les membres de l'équipe publient des études exploitant le matériel déjà rassemblé¹⁷.

Le caractère dispersé du matériel rend ce travail long et difficile. Cependant, son utilité est en même temps bien évidente pour la reconstitution d'après des sources sûres de l'histoire du monde orthodoxe d'Orient. C'est pourquoi, une collaboration

plus large est impérative, afin que les pièces qui manquent soient reconstituées le plus vite possible et de la manière la plus complète possible, pour qu'on obtienne ainsi une image intégrale, toujours dans la mesure du possible, des Archives d'un grand centre qui avait non seulement un rayonnement religieux mais aussi un pouvoir politique, tel qu'était, du moins pour la période postérieure à 1454, le Patriarcat de Constantinople.

NOTES

- 1 L'œuvre fut commencée par le père Venance Grumel, qui a édité trois volumes avec les actes de la période 381–1206, continuée par le P. Vitalien Laurent avec les actes de la période 1208–1309, et terminée par le P. Jean Darrouzès qui non seulement édita trois volumes de plus contenant les actes de la période 1310–1453, mais réédita, avec de nouvelles additions, les volumes publiés par Grumel. Ainsi, l'édition de l'œuvre monumentale *Les registres des actes du patriarcat de Constantinople* commença en 1932 et fut terminée en 1991.
- 2 Cette œuvre de collecte des actes se référant à l'époque post-byzantine par l'équipe de recherche de la Fondation Nationale de la Recherche Scientifique, fut officiellement annoncée au XIVe Congrès International des Études byzantines à Vienne (1981); v. D. G. Apostolopoulos, M. Païzi-Apostolopoulou, *Καταγραφή τῶν πράξεων τῶν Πατριαρχῶν Κωνσταντινουπόλεως. Ἡ περίοδος 1454–1502, XVI. Internationaler Byzantinistenkongress. Acten. I/Beiheft [= Jahrbuch der Österreichischen Byzantinistik 31/Beiheft] 2.2.*
- 3 Les parties originales les plus anciennes du «registre synodal» sauvegardées aujourd'hui, sont deux unités du XIV^e siècle, qui se trouvent au Département des Manuscrits de la «Österreichisches Nationalbibliothek», à Vienne, sous la cote Vind. hist. gr. 47 et 48. J. Darrouzès a étudié minutieusement ces deux unités du registre synodal de l'époque byzantine et il a publié une étude, intitulée *Le registre synodal du patriarcat byzantin au XIV^e siècle. Étude paléographique et diplomatique*, Paris 1971. Le contenu de ces deux manuscrits fut publié au XIX^e siècle par F. Miklosich et J. Müller, *Acta et Diplomata graeca medii aevi sacra et profana*, tomes I et II: *Acta Patriarchatus Constantinopolitani*, Wien 1860–1862. Une nouvelle édition critique a commencé à être publiée à Vienne par une équipe de philologues dirigée par H. Hunger, Otto Kresten (pour le premier volume), auxquels se sont ajoutés pour le deuxième volume Ewald Kislinger et Carolina Cupane, *Das Register des Patriarchats von Konstantinopel*, 1–2, Wien 1981–1995.
- 4 Pour un fac-similé de ce feuillet du registre, v. J. Darrouzès, *Le registre synodal* . . . , p. 407.
- 5 Dans les archives plus récentes du Patriarcat, il existe de telles unités qui nous permettent de supposer qu'une pratique pareille s'appliquait même avant; pourtant, v. tout ce que je mentionne plus bas sur le caractère mixte que présente le registre le plus ancien conservé aujourd'hui.
- 6 Dans les archives du Patriarcat sont conservées aujourd'hui certaines pièces de cette unité, dont la plus ancienne est rapportée à la deuxième moitié du XVI^e siècle; v. plus bas dans le texte, ainsi que le rapport concernant ce sujet sous le titre *Κώδιξ ἀφιερωμάτων ἀναδόσμενος*, par D. G. Apostolopoulos – Machi Païzi-Apostolopoulou au Xe Congrès de la Société Historique Hellénique, Thessalonique 26–28 mai 1989. Pour les registres postérieurs, du XVII^e siècle et du XVIII^e siècle, v. M. Gedeon, *Κώδιξ ἀφιερωμάτων καὶ δωρεῶν εἰς τὸν πατριαρχικὸν ναὸν*, *Ἐκκλησιαστικὴ Ἀλήθεια* 4 (1883–1884), pp. 568–571, 581–586.
- 7 Il y a assez de mentions à propos de l'existence d'un tel registre. sauvegardées dans des

- décisions synodales ainsi que patriarcales, où il est fait mention de registres contenant les dettes des prélats envers la caisse patriarcale. Un tel enregistrement, de l'année 1825, a été publié par D. Gr. Kampouroglou, *Μνημεία τῆς Ἱστορίας τῶν Ἀθηναίων*, 3, Athènes 1892, pp. 135–136.
- 8 Voir par ex. Vas. Stavridis, *Οἰκουμενικὸν Πατριαρχεῖον. Βιβλιοθήκαι-Ἀρχεῖα. Θρησκευτικὴ καὶ Ἡθικὴ Ἐγκυκλοπαιδεία*, t.9, Athènes 1966, p. 847. Pour la formation de ce registre, v. cependant D. G. Apostolopoulos, *Ὁ «Ἱερός Κώδιξ» τοῦ Πατριαρχείου Κωνσταντινοπόλεως στὸ β' μισὸ τοῦ 1Ε' αἰῶνα: Τὰ μόνα γνωστὰ παραύγματα*, Athènes 1992, pp. 51–55.
- 9 Dosithée de Jérusalem, *Ἱστορία περὶ τῶν ἐν Ἱεροσολύμοις πατριαρχευσάτων*, Bucarest 1715, p. 1169. A propos de Dosithée et de la Νομικὴ Συναγωγὴ (Recueil Juridique) qu' il a formé de textes copiés surtout des registres du Patriarcat de Constantinople sauvegardés pendant son époque, v. plus bas note 14.
- 10 Voir tout ce qui est mentionné dans la note 3 et surtout H. Hunger, O. Kresten, *Das Register . . .*, p. 23 n. 1.
- 11 Il les a édités dans son étude *Ὁ «Ἱερός Κώδιξ» . . .*, p. 89–168.
- 12 Voir Machi Païzi-Apostolopoulou, *Ἀνεπίσημα ἀπὸ τὸ πατριαρχεῖο Κωνσταντινοπόλεως. Παρασχέδια καὶ μαρτυρίες τοῦ 1476*, Athènes 1988.
- 13 Dès la fin du XIX^e siècle, plusieurs personnes ont voulu préserver le matériel sauvegardé des archives patriarcales en le publiant. P. D. Michailaris mentionne ces tentatives ainsi que les publications en question, *Ἐνάξεις τοῦ πατριαρχείου Κωνσταντινουπόλεως τὸν 16ο αἰῶνα. Ἐνας πρώτος ἀπολογισμὸς*, *Ροδωνιά. Τιμὴ στὸν Μ. Ι. Μανούσακα*, 2, Rethymno (Crète) 1994, pp. 325–330.
- 14 V. D. G. Apostolopoulos – P. D. Michailaris, *Ἡ Νομικὴ Συναγωγὴ τοῦ Δοσιθέου. Μιὰ πηγὴ καὶ ἕνα τεκμήριο*, 1, Athènes 1987.
- 15 Notons ici un cas semblable de l'époque byzantine: le notaire patriarcal Jean Chortasmenos exécuta une copie de quelques actes patriarcaux. A l'aide de cette copie furent reconstituées certaines parties manquantes des registres sauvegardés de l'époque byzantine. Le manuscrit de Chortasmenos est aujourd'hui conservé à la Bibliothèque vaticane sous la cote Vatic. Urbin. 40; v. J. Darrouzès, *Le registre synodal . . .*, pp. 18–19. A propos des registres de Hierax, v. Ch. G. Patrinelis, *«Πατριαρχικὰ γράμματα καὶ ἄλλα ἔγγραφα καὶ σημειώματα τοῦ 15' αἰῶνος ἐκ τοῦ κώδικος τοῦ Ἱεράκος»*, *Ἐπετηρὶς τοῦ Μεσαιωνικοῦ Ἀρχείου* 12 (1962), pp. 116–165, et pour ceux de Critias, v. l'étude d'Hélène Aghelomati-Tsougaraki, *«Νικόλαος Κοιτίας. Βιογραφικὰ καὶ ἐργογραφικὰ»*, *Μεσαιωνικά καὶ Νέα Ἑλληνικά* 1 (1984), pp. 281–402, 2 (1986), 197–304. A propos des collections de Spandonis, de Diamantis et de Karatzas, il n'y a pas d'études; cependant, pour le dernier v. l'étude récente de D. G. Apostolopoulos – P. D. Michailaris – Machi Païzi, *Ἐνα περιώννυμο νομικὸ χειρόγραφο ποῦ ἐλάμβανε: «τὸ χειρόγραφον Γ, τοῦ Γεράσιμου Ἀργολίδα»*. *Ἐνας ἀγνωστος κώδικας τοῦ Νικολάου Καρατζᾶ»* *Ἑλληνικά* 45 (1995), pp. 85–109.
- 16 La collection est constituée de plusieurs manuscrits, sauvegardés sous les cotes Vatic. gr. 2403–2596. Une brève description du contenu des registres est fournie par P. G. Nicolopoulos, *«L' inventario dei codici grece 2403–2631»*, *Ἐπετηρὶς Ἑταιρείας Βυζαντινῶν Σπουδῶν* 35 (1966–1967), pp. 129–131; v. aussi Athanasios Kominis, *«Βατικανῆς Βιβλιοθήκης Ἀποσημειώματα»*, *Δίπτυχα* 1 (1979), pp. 20–25.
- 17 D. G. Apostolopoulos – P. D. Michailaris, *Ἡ Νομικὴ Συναγωγὴ . . .* (Athènes 1987), Machi Païzi-Apostolopoulou, *Ἀνεπίσημα . . .* (Athènes 1988), D. G. Apostolopoulos, *Ὁ «Ἱερός Κώδιξ» . . .* (Athènes 1992), Machi Païzi-Apostolopoulou, *Ὁ θεομὸς τῆς πατριαρχικῆς ἐξαρχίας, 14ος–19ος αἰῶνας* (Athènes 1995), P. D. Michailaris, *Ἀφορισμὸς. Ἡ προσαρμογὴ μιᾶς ποινῆς σὺς ἀναγκαιότητες τῆς Τουρκοκρατίας* (Athènes 1996).

RÉSUMÉ

Les archives du Patriarcat de Constantinople (XVe–XIXe ss.) détruites et leur reconstitution

L'Institut des études byzantines de France a comblé un grand vide en publiant *Les régestes des actes du Patriarcat de Constantinople* pour l'époque byzantine. A partir de l'effondrement de l'Empire byzantin (1453), le Patriarcat constitue la seule institution centrale reconnue par le pouvoir turc, relative aux chrétiens d'Orient. Les documents antérieurs à la deuxième moitié du XVIe siècle n'ont cependant pas été conservés. Le Centre des recherches néohelléniques du Fonds National de la Recherche Scientifique de Grèce s'est par conséquent penché sur la question et s'est d'abord attaché à comprendre le fonctionnement de la chancellerie patriarcale. Les registres officiels des actes et des décisions synodales, les registres purement administratifs relatifs aux cadres de l'Eglise, les informations dispersées enregistrant les dons et les offrandes et enfin les registres de la caisse patriarcale ont été conservés de façon fort décevante; cette situation n'est toutefois pas récente. De longues recherches ont permis de repérer des éléments dispersés à Vienne et à Samos, des copies établies sur ordre du patriarche de Jérusalem, des copies établies pour leur usage personnel par des personnes qui détenaient une charge officielle au Patriarcat (notamment à la Bibliothèque vaticane), et enfin les documents émis par la chancellerie patriarcale à l'intention de monastères ou de sièges ecclésiastiques par exemple. Le travail effectué sur ce matériel a permis de répertorier actuellement sur ordinateur 6000 actes de la période postérieure à 1453 et de publier des études à ce propos. L'appel à une large coopération est impératif pour avancer dans cette œuvre de reconstitution.

ABSTRACT

Archives of the Patriarchate of Constantinople (15th–19th c): Destruction and reconstitution

The French Institute of Byzantine Studies has filled a gap by publishing *Les régestes des actes du Patriarcat de Constantinople* for the Byzantine period. After the collapse of the Byzantine Empire in 1453, the Patriarchate remains the only central institution recognised by the Turkish power in relation to Christian inhabitants in the Middle East. The Centre for Neohellenic Research (National Fund for Scientific Research in Greece) is working on this topic and first to understand the functioning of the Patriarchate's Chancellery.

The official registers of synodical acts and rulings, the purely administrative registers relating to the Church's officers, scattered information registering gifts and offerings, and finally the registers of the Patriarchate's Treasury, have been kept in a very disappointing way; however, this situation is not recent.

Lengthy research has led to the identification of elements scattered in Vienna and Samos, copies established by order of the Jerusalem Patriarchate, copies taken for their personal use by individuals who had official duties at the Patriarchate (especially in the Vatican Library), and finally documents sent out by the Patriarchal Chancellery for the use of monasteries or ecclesiastical centres.

The work carried out on this material has resulted in the cataloguing of 6000 acts for

the period after 1453 on computer and the publication of studies on this subject. An appeal to international co-operation on a large scale is imperative to make advances in this work of reconstitution.

